

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
13 JUILLET 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 juin 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport Incendies - Juin 2021
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et dépenses - Juin 2021
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2021
 - 6.3 ARPE - Renouvellement de l'entente de partenariat "Point de dépôt officiel"
 - 6.4 Autorisation - Mandat de rédaction d'une opinion juridique à Me Jean-Pierre St-Amour
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Avis de motion - Règlement no.503 - portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.
 - 7.2 Adoption - 1er projet du règlement - Règlement no.503 - Règlement portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.
 - 7.3 Adoption du règlement sans modification & Dépôt du compte rendu de la consultation écrite - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Juin 2021
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Juin 2021
 - 9.2 Autorisation du décompte progressif no.1 - Réfection de la montée Castagne, la montée de l'École et le rang des Patriotes sud
 - 9.3 Autorisation de modification de la journée de collecte des matières résiduelles
 - 9.4 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Aucun

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 11. Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat
1 autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 13 juillet 2021 à 20h00 au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

2021-07-150 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-151 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour Ajout du point 9.5 - Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie - Travaux de Pavage 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-07-152 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 juin 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport Incendies - Juin 2021

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et dépenses - Juin 2021

2021-07-153 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2021

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 juin 2021 au montant de 416,335.55\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-154 ARPE - Renouvellement de l'entente de partenariat "Point de dépôt officiel"

01. Considérant une demande de renouvellement de l'entente de partenariat "Point de dépôt officiel" provenant de l'organisation ARPE;

02. Considérant la légère augmentation des redevances d'un montant de 148\$/t.m. à 155\$/t.m.;

03. Considérant que la lecture de l'entente semble conforme aux attentes de la municipalité.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de l'entente de partenariat "Point de dépôt officiel" provenant de l'organisation ARPE;

De transmettre l'entente signée aux représentants de l'organisation ARPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-155 Autorisation - Mandat de rédaction d'une opinion juridique à Me Jean-Pierre St-Amour

01. Considérant une offre de service déposée par Me Jean-Pierre St-Amour dans le cadre d'un mandat de rédaction d'une opinion juridique concernant le principe d'équité en matière de financement de travaux municipaux;

02. Considérant une estimation d'environ 2,600\$ plus taxes applicables pour la rédaction de cette opinion juridique.

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un mandat de rédaction d'une opinion juridique d'environ 2,600\$ plus taxes applicables à Me Jean-Pierre St-Amour;

De transmettre la présente résolution à Me Jean-Pierre St-Amour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2021-07-156 **Avis de motion - Règlement no.503 - portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.503 - portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-157 **Adoption - 1er projet du règlement - Règlement no.503 - Règlement portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.**

CONFORMÉMENT à l'article no.124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'avis de motion Règlement no.503 - Règlement portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées. déposé par Jean-Marie Mercier.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement Règlement no.503 - Règlement portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à ajouter le groupe d'usage C3 à la zone C-202 et C-204, d'ajouter à la zone C-202, en tant qu'usage spécifiquement autorisé, un établissement hôtelier comprenant un hôtel ou un motel et de modifier les grilles de spécifications des zones C-202 et C-204 en accordance avec les modifications effectuées.

D'acheminer une copie de la résolution ainsi que du projet de règlement en copie conforme à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-158 **Adoption du règlement sans modification & Dépôt du compte rendu de la consultation écrite - Règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution**

01. Considérant que l'article 117.1 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la possibilité d'établir une contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

d'espaces naturels;

02. Considérant que l'article 117.3 prévoit la possibilité de reporter la contribution aux fins de parcs exigée lors d'une opération cadastrale à un moment ultérieur, sous condition de tenir compte, au crédit du propriétaire, de toute cession ou de tout versement qui a été fait antérieurement à l'égard de tout ou partie du site;

03. Considérant qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2021;

04. Considérant qu'à l'occasion de cette même séance, un projet de règlement a été déposé par le même membre du conseil;

05. Considérant qu'une consultation écrite de 15 jours s'est déroulée du 10 au 28 juin 2021;

06. Considérant que l'objet du présent règlement n'est pas sujet à obtenir l'approbation par les personnes habiles à voter;

07. Considérant que le présent règlement doit être soumis à l'approbation de la MRC;

08. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.502 modifiant les dispositions concernant la contribution relative aux parcs et espaces verts du règlement no.451 sur le lotissement de façon à y inclure une disposition prévoyant la possibilité de conclure en entente prévoyant le report de contribution;

De transmettre le présent règlement à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Juin 2021

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Juin 2021

2021-07-159 Autorisation du décompte progressif no.1 - Réfection de la montée Castagne, la montée de l'École et le rang des Patriotes sud

01. Considérant l'octroi d'un mandat de réfection de la montée Castagne, de la Montée de l'École et du rang des Patriotes Sud à l'entreprise Eurovia;

02. Considérant le dépôt d'une recommandation de paiement du décompte progressif no.1 provenant de Monsieur François Desjardins, directeur de projecteur chez Shellex groupe conseil;

03. Considérant que le montant du décompte progressif no.1 est de 164,656.40\$ incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10%.

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no.1 au montant de 164,656.40\$ incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-160 Autorisation de modification de la journée de collecte des matières résiduelles

01. Considérant la difficulté pour la compagnie Ricova d'assurer une collecte des matières résiduelles le lundi;

02. Considérant que des discussions entre la municipalité et la compagnie Ricova a permis de cibler la journée de mercredi comme une option assurant une collecte des matières résiduelles plus constantes;

03. Considérant que les membres du conseil ont, préalablement, approuvés verbalement la modification de la journée de collecte des matières résiduelles au mercredi.

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer rétroactivement la décision de modifier la journée de collecte des matières résiduelles par la compagnie Ricova au mercredi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-161 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration

01. Considérant que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

02. Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

03. Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

04. Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

05. Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

06. Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

07. Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

08. Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

09. Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les dépenses d'un montant de 15,200\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

De transmettre la présente résolution au Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-162 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie - Travaux de Pavage 2022

01. Considérant une offre de service du groupe conseil Shellex concernant un mandat pour des travaux préparatoires pour le pavage 2022;
02. Considérant que l'offre de service prévoit l'expertise de trois secteurs pour un montant total de 32,600\$ plus taxes;
03. Considérant que les membres du conseil ont décidé d'y aller qu'avec le point 3 concernant le secteur des Arpents verts;
04. Considérant que l'offre de service pour le relevé et la mise en plan du secteur 3 est d'un montant de 1,600\$ plus taxes;
05. Considérant que les travaux préparatoires pour le secteur 3 ne nécessite pas d'inspection ou de nettoyage.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le mandat pour le relevé et la mise en plan du secteur 3 pour de futurs travaux de pavage au montant de 1,600\$ plus taxes au groupe conseil Shellex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2021-07-163 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société

Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

#1 Monsieur Bertrand Frédette - Mise en contexte sur une situation impliquant le chemin de fer, la SQ et la caserne incendie. Dalle structurelle instable et incapacité des autorités à agir dans le dossier.

#2 Monsieur Bertrand Frédette - Question concernant la levée du moratoire dans l'usine d'épuration des eaux usées.

#3 Monsieur Bertrand Frédette - Question concernant les intersections.

2021-07-164 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN CHENEY
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 13 JUILLET 2021 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean Cheney, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 13 juillet 2021 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 2021 / 07 / 30



Jean Cheney,
Maire